



## Cercle National des Propriétaires de France

Le président, **Marc Maurer**, une équipe de professionnels et de particuliers engagés (avocats, juristes, huissiers de justice, notaires, agents immobiliers, assureurs, professionnels du bâtiment et bénévoles)  
[www.CNproprietairesdefrance.com](http://www.CNproprietairesdefrance.com) ✉ [proprietairesdefrance@orange.fr](mailto:proprietairesdefrance@orange.fr)

Destinataire : Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances  
Bruno LE MAIRE  
139 Rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part d'un problème rencontré par certains de nos membres et concernant l'obligation déclarative en ligne des biens immobiliers mis en location.

Je m'adresse à vous directement car il semblerait que les services d'aide en ligne soient débordés et ne peuvent plus répondre aux corrections demandées par les contribuables.

Si ce système semble intéressant sur le long terme, il connaît malheureusement de nombreux ratés depuis le début ; le dernier en date étant l'imposition des logements loués par certains étudiants pour poursuivre leurs études et dont la presse nationale s'est largement emparé.

Il semblerait aussi que bien des propriétaires bailleurs qui ont renseigné vos services via ce système se trouvent injustement assujettis à la taxe sur les logements vacants.

En effet, dans le cas de logements :

- en cours de vente
- en cours de relocation mais inoccupés temporairement
- en situation d'impayés ou de squattage

l'administration fiscale applique la taxe sur les logements vacants car aucune de ces 3 possibilités n'est prise en compte par le système ; il est simplement supposé que le logement est vacant.

Il n'est pas possible non plus pour le déclarant de corriger ou de notifier quoi que ce soit.

Une modification de la page de la déclaration des biens immobiliers devrait inclure les 3 points mentionnés ci-dessus afin de tenir compte de la situation réelle à laquelle un propriétaire bailleur peut être confronté.

Pour nous, CERCLE NATIONAL DES PROPRIETAIRES DE FRANCE, cette situation ne fait qu'augmenter le mécontentement des bailleurs alors que nous nous battons pour une relance pérenne de l'investissement immobilier pour 2025 ; pour 2024 nous considérons au mieux que le marché stagnera du fait du manque d'ambition nationale quant à la politique du logement. Les investisseurs immobiliers ont perdu confiance et se rendent compte du massacre fiscal opéré à leur encontre ces 15 dernières années.

Dans l'attente de trouver une solution, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marc Maurer  
Président du Cercle National des Propriétaires de France

Cercle National des Propriétaires de France  
8 rue de la Pyramide  
68128 Village-Neuf

Email : [proprietairesdefrance@orange.fr](mailto:proprietairesdefrance@orange.fr)

Retrouvez-nous aussi sur Facebook et sous le lien suivant [www.CNproprietairesdefrance.com](http://www.CNproprietairesdefrance.com)